

Publié le 7 février 2019

« Le passage à la Société publique locale nous rend plus fort »

Face à une concurrence accrue, les communes de montagne mutualisent leurs moyens pour satisfaire les attentes touristiques de plus en plus exigeantes. Créée en juin 2017, la Société publique locale (Spl) Haute Maurienne Vanoise, en Savoie, est l'outil de cette démarche volontariste. Entretien avec Laurent Poupard, son président, qui représente par ailleurs la Fédération des Entreprises publiques locales au Conseil national de la montagne.



La Spl Haute Maurienne Vanoise tourisme a été créée en juin 2017. Pour quelles raisons ?

Nous devons nous adapter à la loi NOTRe, qui a conféré la compétence du tourisme aux intercommunalités. Nous avons ainsi procédé à la fusion des 4 offices de tourisme qui se trouvaient sur notre territoire, dont 2 étaient gérés en association, un autre en régie et le dernier en EPIC [*ndlr, établissement public à caractère industriel et commercial*]. Ça a été un gros chantier d'un an, tant sur le plan juridique que « RH » puisque nous réunissons en pleine saison 60 salariés à statuts et salaires différents. D'ailleurs, 2 des anciens directeurs d'office ont refusé de poursuivre l'aventure. Maintenant, même sans la loi NOTRe, nous aurions certainement franchi le gué à un moment ou un autre. Nous devons étendre notre territoire pour être plus forts face à la concurrence et mutualiser au maximum toutes les compétences.

Vous parlez de concurrence accrue. Quelles sont les règles du jeu pour durer ?

Aujourd'hui, pour exister, il faut disposer d'au moins **130 kilomètres de pistes skiables**, ce qui est le cas à Val-Cenis. Pour les autres stations, qui sont à 50 kilomètres, elles sont aidées par les collectivités et doivent trouver d'autres modèles d'existence économique. Une des priorités de notre Spl est de « réchauffer » les lits, c'est-à-dire de faire en sorte que les propriétaires de biens immobiliers acceptent de les louer quand ils ne les occupent pas. Le défi est simple : sur les 50 000 lits que nous comptons sur le territoire, la moitié sont « froids », ce qui signifie qu'ils ne sont pas occupés par des gens qui pourraient acheter des remontées mécaniques, du pain, aller au restaurant, etc. Bref, faire vivre un écosystème économique. Pendant les fêtes de Noël, il n'y avait plus de logement disponible sur la vallée. Ce qui veut dire que certaines personnes sont allées ailleurs. Longtemps, nous avons été en zone de revitalisation rurale, avec des exonérations d'impôt pour l'achat immobilier et l'obligation de louer le bien. Mais les propriétaires arrivent au bout du processus de défiscalisation

et récupère généralement le bien à des fins d'utilisation personnelle. Nous devons donc rattraper, en quelque sorte, ces propriétaires.

« Une des priorités est de « réchauffer » les lits, c'est-à-dire de faire en sorte que les propriétaires de biens immobiliers acceptent de les louer quand ils ne les occupent pas ».

Vous représentez la Fédération des Entreprises publiques locales au Conseil national de la montagne. À quoi sert cette instance et, plus globalement, que peut apporter ce modèle économique particulier aux stations ?

Cette nomination est assez récente et je n'ai pour l'heure pris part qu'à une seule réunion où la question centrale était de savoir si les autocars touristiques devaient obligatoirement porter des pneus neiges ! Mais je sais que le Conseil national de la montagne permet aux fonctionnaires de l'État d'avoir une meilleure perception du quotidien des communes concernées, à travers les remontées de terrain que nous faisons et qui sont généralement bien écoutées. J'ai toujours tout de suite noté que le modèle de Société publique locale était très apprécié parce qu'il répond en tout point aux adaptations nécessaires pour faire de la montagne française un vecteur de notre dynamique touristique.

Laurent Poupard au comité stratégique du tourisme de montagne

Le 12 février 2019, Laurent Poupard représentera la Fédération des Epl au Comité stratégique du tourisme de montagne à l'invitation du secrétaire d'État que Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne.